



<p>IFSI – IFAS – IFAP</p> 	<p>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>		<p><b>Formulaire</b> Processus Pilotes</p>
	<p><b>FICHE FORMATION INFIRMIER DIPLOME D'ETAT (IDE) – GRADE LICENCE</b></p>		<p><b>VERSION 1</b></p>
			<p>13/09/2021 – C. BIDEAU</p>

**Diplôme d'Etat Infirmier : Diplôme de niveau III (arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier modifié)**

<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,</li> <li>- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,</li> <li>- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,</li> <li>- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,</li> <li>- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,</li> <li>- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soin,</li> <li>- Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle,</li> <li>- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,</li> <li>- Organiser et coordonner les interventions soignantes,</li> <li>- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.</li> </ul>
<p><b>CAPACITES NECESSAIRES A LA REALISATION DE LA FORMATION ET A L'EXERCICE DE LA PROFESSION</b></p>	<p>Capacités de travail, Capacités organisationnelles, Capacités relationnelles, Capacités d'analyse.</p>
<p><b>PUBLIC CONCERNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bacheliers,</li> <li>- Personne justifiant de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale,</li> <li>- Personne répondant à l'article 9 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2020 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier « modalités de validation directe du diplôme par le jury »</li> </ul>
<p><b>PASSERELLE</b></p>	<p>- Formation accessible à <b>partir de la 2<sup>ème</sup> année de formation infirmière</b> aux étudiants ayant obtenus l'option majeure « sciences infirmières » et ayant validé la première année de médecine (expérimentation en Franche-Comté à partir de la rentrée 2021 avec l'UFR Santé)</p>
<p><b>DEBOUCHES/METIERS</b></p>	<p>IDE en service hospitalier, en établissement médico-social, en centre de soins infirmiers, en établissement scolaire, en libéral après 6 années d'expérience IDE dans un service hospitalier ou centre de soins infirmiers à domicile, IDE Hygiéniste après 4 ans d'expérience professionnelle.</p> <p>A la fin de la première année de formation, l'étudiant peut exercer comme AS si il est admis en 2<sup>ème</sup> année en ayant obtenu 48 ECTS minimum et en ayant validé les UE 2.10.S1 « infectiologie hygiène » + 4.1.S1 « soins de confort et de bien être » + 4.3.S2 « soins d'urgence » + 5.1.S1 « accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens » + les 15 ECTS liées aux stages de 1<sup>ère</sup> année. Cette attestation est délivrée par la Directrice de l'institut de formation.</p>
<p><b>SUITES DE PARCOURS</b></p>	<p>Formation Infirmier en Pratique avancée (IPA) : pas d'expérience IDE requise. Formation Infirmier de Bloc Opératoire (IBODE) : pas d'expérience IDE requise. Formation Infirmier Anesthésiste (IADE) : expérience de 2 ans IDE requise.</p>

	<p>Formation Infirmier de l'Education Nationale : sur concours unique organisé par les rectorats ou les vice-rectorats.</p> <p>Formation de Cadre de Santé : expérience de 4 ans dans le domaine paramédical</p>
<b>DUREE</b>	3 ans de formation : 4200 heures de formation (2100 heures d'enseignement théorique + 2100 heures de stage)
<b>PREREQUIS</b>	Baccalauréat (pas de spécificités) ou 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale
<b>MODALITES ET DELAIS D'ACCES</b>	<p>- Sélection via la plateforme « parcoursup » <a href="https://www.parcoursup.fr/">https://www.parcoursup.fr/</a> pour les bacheliers ou pour les élèves de terminale et toutes personnes en poursuite d'étude (sans interruption scolaire),</p> <p>- Parcoursup pour les personnes titulaires du Bac et avec expérience professionnelle de moins de 3 ans,</p> <p>- Sélection « formation professionnelle continue » pour les personnes justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale (épreuve écrite et orale en référence à l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2020 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier).</p> <p><b>Date de rentrée</b> : premier lundi de septembre de chaque année (cf. article 11 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2020 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier)</p>
<b>METHODES MOBILISEES</b>	<p>- Alternance de cours théoriques en présentiel et distanciel et de mises en pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* jeux de rôles,</li> <li>* simulation en santé,</li> <li>* ateliers pratique,</li> <li>* travaux de groupes...</li> </ul> <p>- Partenariat avec l'Université de Franche-Comté (Cours via la plateforme Moodle),</p> <p>- Alternance périodes de cours et de stage en partenariat avec les établissements de soins du territoire pour les stages (périmètre de 80km pour les affectations de stage).</p>
<b>MODALITES D'EVALUATION ET D'ACQUISITION DES ECTS</b>	<p>Evaluations théoriques de connaissances et/ou d'analyse de situations en individuel ou en groupe (en fonction des exigences du référentiel de formation),</p> <p>Evaluation en situation simulée,</p> <p>Evaluation des compétences en stage réalisée par les tuteurs de stage.</p> <p>Validation de 180 ECTS (Crédits européens qui valident le grade licence), soit 60 ECTS par an.</p>
<b>TARIFS</b>	<p>7500€ par an = 22500€ pour les 3 années de formation</p> <p>Possibilité de prise en charge par le Conseil Régional ou par l'employeur en fonction de la situation particulière de l'étudiant.</p> <p>Droit d'inscription universitaire : 170 € annuel (Tarif 2021)</p> <p>CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus): 92 € par an (Tarif 2021)</p>
<b>CONTACTS</b>	<p>IFSI de Pontarlier</p> <p>Mme Ballet Secrétaire de la filière IDE : 03.81.38.53.29</p> <p><a href="mailto:f.ballet@chi-hc.fr">f.ballet@chi-hc.fr</a></p>
<b>LIEUX</b>	<p>IFSI de Pontarlier</p> <p>1 avenue Général Girod</p> <p>25300 Pontarlier</p> <p><a href="http://ifsi-pontarlier.fr/">http://ifsi-pontarlier.fr/</a></p>

**ACCESSIBILITE AUX PSH**

Quel que soit votre situation et dans le but de vous accompagner dans les meilleures conditions, n'hésitez pas à contacter Mme INVERNIZZI Stéphanie, personne référente handicap de l'institut : [s.invernizzi@chi-hc.fr](mailto:s.invernizzi@chi-hc.fr)

Bâtiment accessible aux personnes en situation de handicap (ascenseur, 2 places de parking réservées : 1 entrée accès av. du général Girod et 1 entrée accès rue des Epinettes)